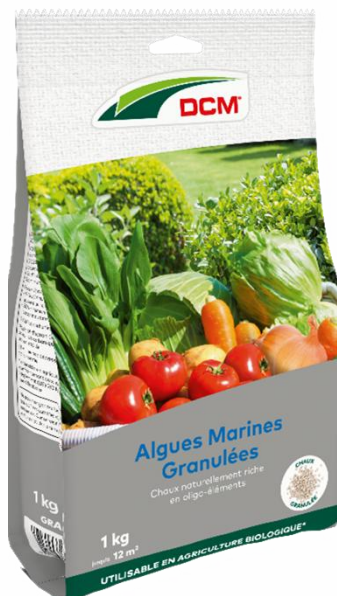




Algues Marines Granulées

45 % CaO + 2,5 % MgO



Composition

AMENDEMENT MINÉRAL BASIQUE NF U 44-001

TREZ GRANULÉ

Teneurs garanties en masse du produit brut :

OXYDE DE CALCIUM (CaO) total combiné à l'état de carbonates : 45 %

OXYDE DE MAGNESIUM (MgO) total combiné à l'état de carbonates : 2,5 %

Taux d'humidité : 8 %

Valeur neutralisante (VN) : 50 (eq CaO)

Finesse de mouture :

- 97 % minimum avant granulation

passant au tamis de 0,130 mm

- 80 % minimum avant granulation

passant au tamis 0,01 mm

Solubilité carbonique : 80

Rapidité d'action (qualitatif de la solubilité carbonique): Amendement à action rapide

ETM : ne pas dépasser les flux cumulés de la norme

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément aux exigences du Règlement (UE) 2018/848 et de ses modifications

Caractéristiques

- Pour éviter l'acidification du sol, un chaulage annuel avec les Algues Marines DCM est essentiel.
- Un taux d'acidité (pH) correct du sol est indispensable pour une bonne assimilation des éléments nutritifs et une bonne croissance.
- La plupart des légumes, plantes aromatiques et fruits ont besoin d'oligo-éléments pour aider à une bonne croissance. Les Algues Marines DCM sont naturellement riches en calcium et oligo-éléments
- Les Algues Marines Granulées DCM sont d'origine naturelle, avec une action douce.
- Le produit peut être appliqué pendant toute l'année.
- Les Algues Marines DCM améliorent la structure du sol grâce à la stimulation de la vie microbienne.



Algues Marines Granulées

45 % CaO + 2,5 % MgO

Forme

Granulé

Mode d'emploi

Les Algues Marines DCM peuvent être appliquées juste avant le semis ou la plantation, durant toute l'année. La désacidification sera accélérée par des conditions plus humides.

Doses

- Chaulage d'entretien annuel : 0,8 - 1,2 kg/10 m²
- Chaulage de rétablissement sur sols acides :
 - automne : 2 kg/10 m²
 - printemps : 1,5 kg/10 m²
- Compostage : 0,5 - 1 kg/m³ de compost
- Chaulage d'entretien pour plantes en pot : 2,5 g/L terreau
- Utilisation dans l'étang : 1 - 1,5 kg/10 m² de surface d'étang.

Emballage

sachets de 1 kg – 16 sachets/carton

Les conseils sur les produits sont basés sur nos nombreuses années d'expérience pratique et nos connaissances théoriques. Ils sont fournis à titre d'information uniquement et n'entraînent aucun engagement ou accord. Chaque plante a ses propres besoins. Le moment de l'application, le type de sol/substrat et les normes réglementaires sont également importants pour déterminer la dose nécessaire. DCM décline toute responsabilité pour les dommages indirects résultant de l'utilisation de ses produits.